



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

CTM des 8 et 9 décembre 2021

Bilan carbone du ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation

Bilan carbone du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation: Contexte et objectifs

- Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'origine anthropique (dioxyde de carbone CO₂, méthane CH₄, protoxyde d'azote N₂O) se traduisent par un réchauffement de la température moyenne de l'atmosphère terrestre mais aussi par une augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes. L'Etat français s'est fixé pour objectif la neutralité carbone à horizon 2050.
- Le bilan des émissions de gaz à effets de serre est une obligation instaurée par la loi dite « Grenelle2 » du 12 juillet 2010, pour certaines personnes morales de droit public et privé, ainsi que certaines collectivités.
- Il doit être renouvelé tous les 4 ans.
- L'objectif de ce bilan est d'identifier les postes significatifs d'émissions de GES et d'envisager ainsi un plan d'actions pour les réduire.

Bilan carbone du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation: L'administration centrale

- Pour l'administration centrale, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a déjà réalisé cet exercice en 2007 et en 2013.
- Le cabinet ALTEREA est mandaté pour réaliser un BEGES Patrimoine et Services concernant l'année 2020.
- Sites concernés :- Auzeville - Barbet de Jouy - Lowendal - Maine -Varenne - Vaugirard
- Lancé en juillet 2021
- Les volets réglementaires (scopes 1 et 2) qui concernent trois postes :
 - la consommation d'énergie des bâtiments
 - les émissions liées à l'utilisation de fluide frigorigène pour les climatisations
 - les déplacements avec la flotte de véhicules du MAA

Bilan carbone du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation: L'administration centrale (suite)

Les premiers résultats :

- Rapport intermédiaire rendu le 20 août 2021:
- En 2020, les émissions de GES de l'AC du MAA relevant des scopes 1 et 2 s'élevaient à **1640 tonnes équivalent CO2 (tCO2e)** qui se répartissent ainsi :
 - La consommation d'énergie **pour les bâtiments** est la principale source d'émissions de GES avec **88% des émissions totales de GES** (soit 1 445 tCO2e).
 - Les émissions du poste **climatisation** (fuites de fluides frigorigènes) représentent **10% des émissions totales de GES** (soit 159 tCO2e)
 - Les **déplacements** réalisés avec la flotte de véhicules du MAA représentent seulement **2% des émissions totales de GES** (soit 36 tCO2e).

Bilan carbone du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation: L'administration centrale (suite)

Les premiers résultats :

- Ce bilan est orienté à la hausse par rapport au BEGES de 2007 (+164% d'émissions de GES) mais il est à la baisse par rapport à celui de 2013 (-26% d'émissions de GES)
- Le rapport intermédiaire a été publié sur le site de l'ADEME (www.bilans-ges.ademe.fr) le 19 octobre 2021

Bilan carbone de l'Agriculture et de l'Alimentation: L'administration centrale : Scope 3 (partie optionnelle)

- Le volet optionnel (scope 3) concerne l'ensemble des activités pour inclure la consommation de biens, les immobilisations, les déchets, les déplacements domicile-travail des employés et des visiteurs, etc...
- Collecte des données en cours.
- Nécessite, entre autres, la réalisation :
 - d'une enquête « déplacements domicile-travail » des agents par le biais d'un sondage accessible depuis une page web terminée le 30 novembre 2021
 - d'une enquête « visiteurs » par le biais d'un sondage distribué dans les accueils jusqu'au 30 novembre 2021
- Le rapport définitif de l'administration centrale est attendue pour la fin de l'année 2021.

Bilan carbone de l'Agriculture et de l'Alimentation: pour les services régionaux et d'outre-mer

- En complément du diagnostic de l'administration centrale, le Ministre souhaite disposer d'un état consolidé des émissions de GES pour les 13 directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les 5 directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en outre-mer.
- La société ALTEREA, via l'UGAP, a été mandatée pour la réalisation d'un BEGES sur ces services au titre de l'année 2020 depuis la phase diagnostic jusqu'à l'établissement d'un plan d'actions de réduction des GES.
- Celui-ci servira également de référence pour les futurs bilans
- Cette étude commencera début 2022 et son délai de réalisation est de 6 mois.
- Une note de la Secrétaire Générale est en préparation précisant les modalités d'exécution.

Bilan carbone de l'Agriculture et de l'Alimentation: Mobilisation des opérateurs et des établissements de l'enseignement agricole

- Un courrier du Ministre est en cours de préparation afin de sensibiliser les présidents des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) et ceux des opérateurs sous tutelle du ministère afin :
 - d'identifier, chacun en ce qui les concerne, les actions à mettre en place.
 - de s'emparer de l'enjeu de neutralité carbone
- Les préfets de région seront associés afin de sensibiliser les conseils régionaux, parties prenantes de la gouvernance des EPLEFPA, sur ces aspects.

Bilan carbone de l'Agriculture et de l'Alimentation: Plan d'action et compensation des émissions de CO2

- Sur la base des éléments de diagnostics le ministère pourra:
 - **compenser sa consommation de CO2** par l'achat de crédits carbone
 - élaborer **un plan de transition identifiant** les actions et les moyens à mettre en œuvre au cours des années suivantes

Bilan carbone de l'Agriculture et de l'Alimentation: Gouvernance

- Mise en place d'un comité ministériel d'orientation des services publics écoresponsables présidé par la Secrétaire Générale
- Son rôle:
 - Décider les analyses, études et expertises nécessaires au diagnostic et en assurer le pilotage
 - Organiser le recueil et la mise en œuvre des pratiques innovantes visant à favoriser les réductions de GES
 - Valider le contenu d'un plan d'action ministériel annuel « services publics écoresponsables »
 - Évaluer et le cas échéant adapter les actions engagées.
- Association du Haut fonctionnaire du développement durable (HFDD)

Bilan carbone de l'Agriculture et de l'Alimentation: Gouvernance (suite)

- Recrutement d'un chef de projet sur 3 à 6 mois
- Sa mission :
 - Concevoir la première version du plan d'actions plus particulièrement sur les enjeux « Carbone »
- Deux modalités :
 - Recensement par parangonnage des bonnes pratiques existantes dans le secteur public ou privé
 - Recueil sur un mode participatif (modalités à définir) des contributions portées par les agents du ministère (boîte à idées) et la conduite de leur expertise en vue, le cas échéant, de les intégrer dans les plans d'actions annuels.